

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2020

DÉMOCRATISER COLONIES DE VACANCES - (N° 2598)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC15

présenté par

Mme Rilhac, Mme Charrière, Mme Calvez, Mme Atger, Mme Bergé, M. Bois, M. Bouyx, Mme Brugnera, Mme Cazarian, Mme Charvier, M. Claireaux, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Jacqueline Dubois, M. Freschi, M. Gérard, Mme Gomez-Bassac, Mme Granjus, M. Henriët, Mme Hérim, M. Kerlogot, Mme Lang, M. Le Bohec, Mme Mörch, Mme Muschotti, Mme Pételle, Mme Piron, M. Poulliat, Mme Provendier, Mme Racon-Bouzon, M. Raphan, Mme Rixain, M. Cédric Roussel, M. Sorre, M. Studer, M. Testé, M. Vignal, M. Villani, M. Le Gendre et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 3

Rédiger ainsi cet article :

« L'État et les collectivités territoriales veillent à mettre en place les meilleurs moyens pour faciliter et centraliser l'accès aux informations en mettant en place une interface de référence concernant les aides et les offres de colonies de vacances afin de faciliter les départs en vacances des jeunes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les établissements scolaires n'ont pas vocation à gérer les activités périscolaire et péri éducatives. Toutefois, l'idée de mise en place d'un lieu unique centralisant les informations concernant les colonies de vacances semble pertinent afin d'en faciliter l'accès et de mieux communiquer sur les possibilités existantes. Cet amendement propose que cela soit mis en oeuvre par l'État et les collectivités territoriales selon des modalités qu'ils définiront eux-mêmes. Cela pourrait, par exemple, se faire au sein des maisons France Service, déployées dans chaque canton, qui permettent de simplifier la relation des usagers aux services publics. Il est, en effet, prévu que le socle de services initialement prévu pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens.